



Depot de rochers genants dans une cour d'immeuble.

Par **fiodra**, le **30/10/2008** à **08:15**

est il legal qu'une assemblée générale vote pour le depot de gros rochers dans une cour d'immeubles, afin d'éviter le stationnement sauvage, mais qui risquent de causer des dégats en cas de fausse manoeuvre?